JE FILME LE MÉTIER QUI ME PLAÎT®

www.jefilmelemetierquimeplait.tv

jefilme@euro-france.tv

COMMENT UTILISER LE FORMULAIRE DE DROIT A L'IMAGE

Chaque personne identifiable à l'image, acteur ou non, doit autoriser le producteur (l'établissement scolaire) du film et l'organisateur du concours à diffuser son image.

Pour ce faire, cette personne — et ses parents si le sujet n'est pas majeur — doit signer une autorisation.

Le formulaire joint au kit est le formulaire agréé par le règlement du concours.

Vous devez conserver les formulaires signés en archive, car vous serez amenés à nous les fournir en cas de litige.

Pour toute question à ce sujet : jefilme@euro-france.tv

© EURO-FRANCE MEDIAS / PARCOURSMETIERS.TV FRANCE